



Les populations autochtones au Brésil ont toujours du mal à exercer leurs droits, selon l'ONU

25 août 2008 –Les populations autochtones au Brésil ont toujours du mal à exercer leur droit à l'auto-détermination malgré des progrès en la matière, estime le rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, S. James Anaya, à l'issue d'une visite de douze jours au Brésil.

M. Anaya a effectué cette visite à la suite d'une demande faite par plusieurs organisations autochtones à travers le pays. Il s'agissait d'enquêter sur les préoccupations des populations autochtones en matière de droits de l'homme et d'engager un dialogue constructif avec le gouvernement brésilien, précise un communiqué du Bureau du Haut commissaire aux droits de l'homme. Le rapporteur spécial s'est rendu à Brasilia, dans les Etats d'Amazonas, Roraima et Mato Grosso do Sul. Il a rencontré les autorités brésiliennes et des représentants de populations autochtones.

« Malgré des avancées, l'exercice du droit à l'auto-détermination pour les populations autochtones, c'est-à-dire un réel contrôle sur leurs vies et leurs territoires, est encore un défi majeur pour le Brésil », a estimé M.Anaya.

Il a noté avec satisfaction l'engagement exprimé par le gouvernement de faire progresser les droits des populations autochtones en accord avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones, ainsi que l'existence de protections constitutionnelles et juridiques. Toutefois, « il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la situation des droits de l'homme des populations autochtones au Brésil et mettre en œuvre pleinement les protections constitutionnelles et les normes internationales », a-t-il dit.